

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 10 juillet 2020

Objet

**Modification du
tableau des
effectifs suite
évolutions
services**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 juillet 2020 s'est réuni à 17 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET –
Mme PROUHET – M. BUNEL – Mme ALFONSI – M. SAILHAN –
Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – Mme ADENIS – M. JUIF –
Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – Mme CASTAGNET –
M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. DROILLARD à Mme COLLIN – M. MEHERZI à Mme LACUEY
M. SINSOU à M. CALT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la vacance de poste de Responsable des Espaces Verts ;

Vu la procédure de recrutement enclenchée pour le recrutement du Responsable des Espaces Verts et le candidat retenu à savoir un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C – filière Technique) ;

Afin de procéder dans les meilleurs délais à la mobilité du candidat,

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs dans la filière technique comme suit :

<u>Filière technique</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Nombre</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Création
Agent de maîtrise	C	1	Suppression

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs et de créer à compter du 1er septembre 2020 au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 13 juillet 2020

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre :

Abstention :



Le Maire,